lycée Vauban

rue de Kerichen - BP 62506 - 29225 Brest Cedex 02 - Tél : 02 98 80 88 00 - Fax : 02 98 80 88 07
www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr

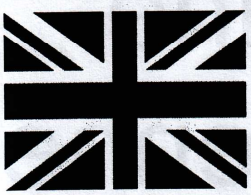

La section européenne au lycée Vauban

Quelles sont les spécificités de la section européenne ?

- Dès la seconde, les élèves de la section européenne suivront l'enseignement en anglais d'une discipline non linguistique (DNL) : les sciences physiques, pour lesquelles ils seront regroupés en dehors de leurs classes habituelles.
- L'horaire d'enseignement de la langue de la section sera renforcé de deux heures hebdomadaires, une heure d'anglais et une heure de sciences physiques en anglais.

Une section européenne ? Pour qui ?

- Pour tout élève motivé par la pratique de l'anglais et des sciences physiques.
- Un bon niveau en anglais est requis, mais il n'est pas indispensable d'avoir été en section européenne de collège pour réussir en section européenne au lycée.

Les enjeux de la section européenne

- La possibilité, pour les candidats au baccalauréat, de se présenter à une évaluation spécifique, en vue d'obtenir l'indication «section européenne» sur leur diplôme du baccalauréat.
- Un approfondissement des connaissances en anglais scientifique, très utile pour la poursuite d'études scientifiques ou technologiques.
- Des activités culturelles et d'échanges pour faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la civilisation des pays où est parlé l'anglais.
- Profiter de la mention européenne pour favoriser certains recrutements sur dossier d'admission en études supérieures (Classes préparatoires aux Grandes Ecoles...)
- S'assurer une aisance en anglais, source de nombreuses opportunités (stages, études dans un pays anglophone...).

Les particularités des enseignements

- Importance particulière réservée à la prise de parole et à l'échange.
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).
- Participation à des séjours linguistiques ou des échanges avec divers pays européens (Angleterre, Irlande, Pays de Galles, Finlande, Danemark, Italie...).
- Séances de conversation organisées avec un assistant anglophone.

Comment obtenir la mention européenne au baccalauréat ?

Il faut obtenir au moins :

- 12 / 20 à l'épreuve écrite d'anglais LV1.
- 10 / 20 à une évaluation spécifique (épreuve orale d'anglais scientifique pour 80% de la note ; contrôle continu en anglais scientifique pour 20% de la note).